**DECLARATION VERBALE DE MADAGASCAR**

**44e GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**CAMEROUN**

**14 NOVEMBRE 2023, 14h30 - 18h**

Monsieur le Président,

Madagascar souhaite la bienvenue à la délégation du Cameroun et la remercie de son rapport dans le cadre de ce 4e cycle de son Examen Périodique Universel.

Ma délégation salue les efforts entrepris par le Gouvernement camerounais pour la mise en œuvre des recommandations faites lors du 3e cycle de son EPU. Nous soulignons particulièrement la ratification de diverses conventions internationales, notamment la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples relatif aux droits des personnes handicapées ainsi que le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant, concernant la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Le Gouvernement malagasy se réjouit également des avancées significatives des Autorités camerounaises en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière de droits humains dont singulièrement plus de 330 organisations de la société civile ont pu bénéficier au cours des dernières années.

Tout en l’exhortant à avancer dans cette voie positive, Madagascar recommande au Gouvernement du Cameroun de procéder à la ratification :

1. Du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
2. Du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ;
3. Madagascar recommande également au Cameroun à aligner son cadre normatif avec les instruments juridiques internationaux qu’il a ratifiés.

Enfin, Madagascar adresse ses souhaits de succès au Gouvernement dans la mise en œuvre de ses engagements internationaux en matière de droits de l’homme.

Je vous remercie.